

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 8*

Corum : 5

Présents : 6

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 6

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le trente mars deux mille dix-huit, se sont réunis à la Mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Arnaud DESCHARLES, 1^{er} adjoint, dans la plénitude des fonctions de Maire au sens de l'article L.2122.7 du CGCT.

Etaient présents :

DESCHARLES Arnaud
DE GROOTE Christian
DOYEN Cyril
DRIEUX Xavier
GERMOND Gwendolyn
VINCENT Pascal

Absents Excusés :

DOLÉ Guillaume
DENEL Delphine

Public :

Mme Geneviève CHAMAYOU
Mr Hervé BODESCOT
Mr Fabrice VAQUIN

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 11 avril 2018 :

- 1- *Approbation de la séance du 17 janvier 2018*
- 2- *Compte Administratif & de Gestion 2017*
- 3- *Affectation des résultats 2017*
- 4- *Vote des taux des 3 taxes 2018*
- 5- *SIEGE DT 422070*
- 6- *Budget Primitif 2018*
- 7- *Cdc du Vexin Normand - Modification des statuts*
- 8- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 3/2018 | <i>Compte Administratif & de Gestion 2017</i> |
| 4 /2018 | <i>Affectation des résultats 2018</i> |
| 5/2018 | <i>Vote des taux des 3 taxes 2018</i> |
| 6/2018 | <i>SIEGE DT422070</i> |
| 7/2018 | <i>Budget Primitif 2018</i> |
| 8/2018 | <i>Cdc VN - Modification des statuts</i> |
| 9/2018 | <i>SIEGE Redevance Occupation du Sol</i> |

*Avant de débiter la séance du Conseil,
Il est proposé aux membres du Conseil
Municipal d'observer une minute de silence en
hommage à Monsieur Roger TAUPELET, décédé
au cours de son cinquième mandat, au service
de la commune*

Préambule - Mr Arnaud DESCHARLES

« En tant que Premier Adjoint au Maire, j'ai l'honneur ce soir d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

En effet, Monsieur Alain BÉAL, a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de Maire et du Conseil Municipal. Cette démission a été acceptée par le Préfet de l'Eure, Monsieur Thierry COUDERT, et nous a été notifiée le 7 avril 2018.

Par conséquent, je vous informe qu'il me revient d'assurer son remplacement jusqu'à l'installation d'un nouveau Maire. Et que je me substitue donc à lui, afin d'assurer son remplacement, dans la plénitude des fonctions de Maire au sens de l'article L.2122.7 du CGCT

Je vous fais part également de la démission au sein du Conseil Municipal, de Mr Jean-Marie BLANQUET en date du 9 avril 2018.

Aussi, le Conseil Municipal devant être au complet, pour pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau maire, il y aura lieu de procéder, dans un délai de 3 mois, à une élection municipale partielle, en vue de compléter le Conseil Municipal »

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 janvier 2018

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2017.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2016</i>	+ 106 563.16 (Pour mémoire)
Recettes 2017	+ 106 582.48 euros
Dépenses 2017	- 123 498.59 euros
<i>Excédent 2017</i>	+ 89 647.05 euros

Solde d'exécution 2017 = Déficit -16 916.11 euros

INVESTISSEMENT

<i>Déficit 2016</i>	+ 57 482.05 euros (Pour mémoire)
Recettes 2017	+ 16 232.15 euros
Dépenses 2017	- 23 675.77 euros
<i>Excédent 2017</i>	+ 50 038.43 euros

Solde d'exécution 2017 = Excédent - 7443.62 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2017 de la Commune,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2017, en dernière page du présent procès-verbal

Délibération 3/2018

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 89 647.05 euros
- Un excédent d'Investissement de 50 038.43 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	16 232.15
B	RESULTAT REPORTE DE N-1	
	(ligne 002 du CA)	
	EXCEDENT :	106 563.16
	DEFICIT :	0,00
C	RESULTAT A AFFECTER (=A+B)	89 647.05
D	solde d'exécution de la section d'investissement	
	EXCEDENT :	50 038.43
	DEFICIT :	
E	Restes à Réaliser de la section d'investissement	
	DEPENSES :	0.00
F	Restes à Réaliser de la section d'investissement	
	RECETTES :	0,00
G	solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	
	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
H	BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)	0.00
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement		
(au minimum couverture du besoin de financement H)		
Complément en réserves au compte R 1068		0.00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		89 647.05
3 Report en Investissement au compte		
	R 001 Exédent	50 038.43
	D 001 Déficit	

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 4/2018

4- VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes,

► Les taux des 3 taxes 2018 ainsi voté sur la commune sont de :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation : | 13.54 % |
| - Taxe Foncière Bâti : | 16.51 % |
| - Taxe Foncière Non Bâti : | 29.21 % |

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 5/2018

5- SIEGE DT 422052 - BUISSON DE BLEU VM

Il est exposé au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications à « RUE DU BUISSON DE BLEU VM » (DT 422052)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- | | |
|--|------------|
| - En section d'investissement ² : | 2 000.00 € |
| - En section de fonctionnement : | 0.00 € |

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunication (cf. délibération suivante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

AUTORISE l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2018, au compte 20415 pour les dépenses d'investissements (DP et EP).

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

Délibération 6/2018

6 - BUDGET PRIMITIF 2018

Il est fait présentation du Budget Primitif 2018

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 175 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 95 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2018 tel que présenté,

ADOpte la présente délibération par

3 vote POUR - 0 vote CONTRE - 3 Abstentions

Délibération 7/2018

7- CDC - MODIFICATION DES STATUTS (2018014)

Vu les données statistiques établies conjointement par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le territoire communautaire, en matière de santé publique et notamment des indicateurs très alarmants et défavorable sur :

- les taux de mortalité standardisé prématuré
- les taux de défavorisation sociale

Vu le souhait de remédier à ce diagnostic qui a fait en sorte que la Région et l'ARS ont sollicité la Communauté de communes en lui proposant de financer à hauteur de 80%, un poste d'agent de coordination et de promotion de la santé (délibération soumis lors du conseil communautaire du 15 février 2018)

Considérant la nécessité pour ce faire, de se doter d'une compétence santé, selon les mécanismes suivants :

- Prise de la compétence « Santé » lors du conseil communautaire du 15 février 2018
- Validation des 41 communes membres à la majorité qualifiée
- Attente de l'arrêté préfectoral validant cette modification statutaire
- Recrutement de l'agent communautaire

Vu l'article L5211-17 du CGCT stipulant que « les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération

intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.»

Vu la délibération n°2018014 en date du 15 février 2018 approuvée par le Conseil communautaire

Vu l'ensemble de ces éléments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire, en y ajoutant une compétence facultative ou supplémentaire «Santé: Promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs Type Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local (CLS) ou autre dispositif similaire.

ADRESSERA une copie de cette délibération à la communauté de commune du Vexin Normand

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

Délibération 8/2018

8 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes

Le Conseil Municipal est informé du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse ou

ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;

FIXE le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée ;

AUTORISE le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique ;

INDIQUE cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance et que les recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

Délibération 9/2018

❖ SIVoS de Mainneville - Fermeture de classe

Une délégation du SIVoS et des parents d'élèves a été reçu par la députée Madame O'PETIT et son attaché parlementaire Monsieur LENAOUR le 09 mars, les échanges ont permis d'obtenir un rendez-vous avec le directeur d'académie en date du 12 avril à Etrépagny en marge d'une visite du CES.

Le 21 mars une manifestation devant l'école de Mainneville a eu lieu avec un grand succès (environ 100 personnes).

❖ SIIVE

Présidence - Mr Gilles DULON

Prochaine reprise de compétence par le cdc

❖ Affaire CARON

Convocation au tribunal ce 14 juin 2018

❖ STPEE

Soucis rencontrés avec les problèmes de la place du Pâtis + horloge, toujours en cours
Mécontentement du service

❖ Arrêt de bus - Rue du Buisson de Bleu

Demande d'un administré de déplacement du zebra suite à nuisance sonores.

Demande à faire auprès de la cdc.

❖ SNCF

Information d'implantation d'un pylône de 30m de communication sur la voie ferrée

❖ Demande de Mr Hervé Bodescot

- Chiffrage du cout de l'entretien de la commune

❖ Demande de Mme Geneviève Chamayou

Une subvention est-elle versée aux écoles? => non

Tarif des concessions cimetières? => Les durées de concessions ainsi que leurs tarifs font l'objet actuellement d'une étude

❖ Elections complémentaires

Dates vues avec la préfecture ce jour, à confirmer, pour l'élection de 3 membres du conseil

- Limite de dépôt des candidatures 24/05/2018

- Début de campagne 28/05/2018

- Fin de campagne 9/06/2018

- 1^{er} tour 10/06/2018

- 2^{ème} tour 17/06/2018

Annexe #1- Compte Administratif 2017

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2017	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72.074,05	33.155,83
012	CHARGES DE PERSONNEL	30.000,00	25.710,33
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8.900,00	10.213,00
022	DEPENSES IMPREVUES	16.875,00	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23.339,00	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	5.279,95	5.279,95
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54.032,00	47.676,03
66	CHARGES FINANCIERES	1.500,00	1.463,45
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	
	TOTAUX	215.000,00	123.498,59

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2017	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	106.563,16	-
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	-	872,22
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	197,00	200,00
73	IMPOTS ET TAXES	53.651,00	52.413,00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	44.588,84	41.332,92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	10 000,00	11.630,04
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0,79
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL		133,51
	TOTAUX	215.000,00	106.582,48

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2017	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9.100,00	9.082,44
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	900,00	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80.000,00	14.293,33
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4.500,00	-
27	Prêts	500,00	300,00
	TOTAUX	95.000,00	23.675,77

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2017	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	57.482,00	-
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	23.339,00	
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	5.279,95	5.279,95
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	1.699,00	10.453,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	7.000,00	
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILIES		
27	PRETS	200,00	498,91
	TOTAUX	95.000,00	16.232,15

La séance est levée à 21h25

DESCHARLES Arnaud

DE GROOTE Christian

DOYEN Cyril

~~DENEL Delphine~~

~~DOLE Guillaume~~

DRIEUX Xavier

GERMOND Gwendolyn

VINCENT Pascal

